

Sommaire

La vie du réseau

Parole en fête : deuxième édition... P 2

Lancement d'un soutien à l'engagement des jeunes dans les territoires ruraux par la CNFR P 2

La FNSMR lance son Label Sport-Santé P 3

Gym douce pour les seniors de Tornac avec le Mobil'sport P 3

L'agenda du réseau P 4

Autour des assos

Organiser un événement : ce qu'il faut savoir (partie 2) P 6

Cadeaux et bons d'achat sont-ils exonérés de cotisations ? P 7

Pass'Sport : le dispositif reconduit avec plusieurs évolutions P 7

L'Éducation Populaire n'est pas une dépense accessoire ! P 8

Comment trouver de nouveaux bénévoles ? P 9

Le Mouvement associatif lance le portail national de formation des bénévoles P 10

L'édito du président

Dans toutes nos structures associatives une saison s'achève, c'est l'heure des résultats, des comptes rendus, des bilans. Mais déjà l'on voit poindre une nouvelle saison qui pour la plupart d'entre vous a été sinon anticipée du moins imaginée.

Malgré une conjoncture pleine d'incertitude, vous savez combien nos associations sont importantes pour la vie de nos villages car elles sont souvent les seules garantes du « vivre ensemble », le véritable trait d'union social. Vous avez très certainement de nouvelles ambitions ; sachez que la fédération est à vos côtés pour vous soutenir et vous aider. Dotée d'une équipe performante, aguerrie aux affres de la vie associative et son cortège des petits tracassés administratifs, la fédération des Foyers Ruraux du Gard est et sera toujours à vos côtés.

Je profite aussi de ce petit mot pour vous inviter à venir enrichir par votre présence, vos expériences, notre prochain Conseil d'administration élargi qui se tiendra fin septembre à Saint Génès de Malgoires (vous serez bien évidemment informés de la date). Ce moment de rencontre et de convivialité nous l'attendons car il nous rapprochera encore plus, nous apprendra à mieux se connaître et par conséquent à mieux construire ensemble notre avenir.

Bonnes vacances à toutes et tous !

Jacky TEISSIER

Président de la fédération des Foyers Ruraux du Gard

parce que c'est l'été...

Les bureaux de la fédé **seront fermés du 4 au 31 août 2025.**

Rendez-vous en pleine forme le lundi 1er septembre.

Bel été à toutes et tous !



nous contacter

04 66 81 78 58

2 avenue de la gare,
30190 St Génès de Malgoires

fdfr.30@mouvement-rural.org
cdsmr.30@mouvement-rural.org

facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard/
facebook.com/cdsmr30/
instagram.com/fdfr30/

mouvementruralgard.org
portailcevennes.org



Guid'Asso
Accompagnement généraliste



Parole en fête : deuxième édition...



Après l'annulation d'octobre 2024 en raison des fortes pluies et de l'alerte orange qui nous interdisait d'organiser l'événement, les bénévoles ne se sont pas découragés ni les artistes qui ont tous été d'accord pour reprogrammer l'édition.

C'est pourquoi nous sommes heureux de vous annoncer pour le week-end **du 4 et 5 octobre 2025 à Mialet, la tenue de la deuxième édition de Parole en fête.**

Cinq associations sont associées à l'organisation : **Adeauxmino de Deux, Foyer Rural de Mialet, Chez Mialet, Axis et la fédération des Foyers Ruraux du Gard.** Deux jours de spectacles et animations autour du livre et de la parole.

Au programme : ateliers graffiti, mangas, spectacles avec les compagnies Tornamaï et Manolo, concerts, expositions, lectures à 3 voix...

Une manifestation intergénérationnelle, avec pour ambition de **sensibiliser aux différentes formes d'expressions**, de sensibiliser le public à la lecture, la parole.

Lancement d'un soutien à l'engagement des jeunes dans les territoires ruraux par la CNFR

Les questions de jeunesse sont un axe structurant de notre projet confédéral. C'est dans ce sens qu'a travaillé le groupe jeunesse national.

Et c'est pourquoi aujourd'hui nous avons le plaisir de vous informer de la **mise en place d'un dispositif de soutien de l'engagement des jeunes dans les territoires ruraux. Ce dispositif vise à donner un coup de pouce financier et matériel à des projets de jeunes**, mais aussi à les valoriser au sein du réseau et plus largement au niveau national.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- Vous avez connaissance d'une initiative de jeunes dans une association de votre réseau ;
- Vous proposez aux jeunes concernés de remplir le dossier de présentation du projet et si besoin vous l'accompagnez dans la structuration ;
- La fédération adresse le projet de présentation rempli au groupe jeunesse de la CNFR, par l'intermédiaire de l'animateur du réseau national.
- Le dossier est analysé par les membres du groupe jeunesse qui s'engage à faire un retour dans les meilleurs délais ;
- Un temps de valorisation du projet est à imaginer, soit par une présence, un témoignage, un film, une exposition photos, ...

>> **Le dossier de présentation du projet est disponible à la fédération, n'hésitez pas à nous contacter :**
fdfr.30@mouvement-rural.org / 04 66 81 78 58



La FNSMR lance son Label Sport-Santé



Dans le cadre de son engagement en faveur de la santé et du bien-être en milieu rural, la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR) lance officiellement son Label Sport-Santé.

Objectif : valoriser et accompagner les associations engagées en faveur de l'accessibilité à la pratique pour tous dans un objectif de santé.

Votre association s'inscrit dans une démarche Sport-Santé ? Le label "Sport-Santé FNSMR", nouvellement créé est fait pour vous.

Afin de toucher un maximum de publics et de reconnaître les actions variées des associations rurales, le label se décline en deux niveaux :

- Niveau 1 : Sport Bien-Être
- Niveau 2 : Sport Santé – Activité Physique Adaptée (APA)

Les avantages du label :

- Kit de communication numérique
- Visibilité et référencement
- Communication au réseau (comités)
- Accès privilégié aux crédits de l'Agence Nationale du Sport - PSF « Axe Sport-Santé »
- Conseils privilégiés de la commission Sport Santé FNSMR
- Ouverture d'un compte Diagnoform pour le niveau 2
- Eléments pédagogiques Sport-Santé à disposition pour le niveau 2

Comment obtenir le label ?

- Être une association affiliée à la FNSMR, à jour de ses règlements
- Respecter l'ensemble du cahier des charges et les engagements
- Compléter le formulaire en ligne détaillant les activités proposées, le public accueilli, les qualifications des encadrants et les organisations.
- Obtenir la validation du label après analyse par la Commission Sport-Santé

Un engagement fort en faveur de la santé en milieu rural :

Avec ce label, la FNSMR réaffirme son ambition de faire du Sport-Santé un véritable levier de santé et de bien-être pour tous, en particulier dans les territoires où l'offre d'activités adaptées reste trop souvent insuffisante.

>> Pour toutes demandes de renseignements, n'hésitez pas à contacter la FNSMR :

guillaume.gicquel@sportrural.fr / 01 83 64 57 35

>> Formulaire en ligne : <https://www.fnsmr.org/formulaire-label-sport-sante-fnsmr/>

Gym douce pour les seniors de Tornac avec le Mobil'sport

Le CCAS de Tornac a proposé un cycle gym douce sur plusieurs matinées de juin et juillet de 9h30 à 10h30 à un groupe d'ainés d'une dizaine de personnes.

Ce cycle s'est déroulé dans la bonne humeur. Les participants se sont montrés volontaires et intéressés aux exercices proposés. Durant les séances ils ont pu travailler de façon ludique leur mobilité, leur coordination et se muscler en douceur grâce à des exercices simples et un matériel adapté issu du Mobil'sport. Un temps de relaxation et de travail sur la respiration est venu clôturer chaque séance.

Les participants satisfaits ont demandé à ce que ce cycle puisse être poursuivi sur une plus longue période. Le CCAS va étudier cette demande !



L'agenda du réseau

Petit zoom sur le planning à venir au Foyer Rural de Tornac

Le 14 juin 2025, le Foyer Rural de la Région de Tornac a organisé une journée sportive intitulée "Vibrons sport" où la chaleur n'a pas permis d'attirer une affluence conséquente tout au long de la journée. Malgré cela, le programme a été respecté. Toute l'équipe remercie l'ensemble des acteurs de cette belle journée, certes très chaude, mais surtout conviviale, riche en rencontres, échanges, partages, découvertes et fair-play. Du SPORT et du FUN ! C'était à Tornac.

Le Foyer a arrêté ses activités hebdomadaires depuis le 26 juin et est fermé pour congés d'été du 4 au 24 août.
La randonnée "De la vigne au verre" est prévue fin août.
La reprise des activités se fera le lundi 8 septembre.



Vide grenier nocturne au Foyer Rural de Vallabrègues

Venez nombreux au vide grenier nocturne organisé par les équipes du Foyer Rural de Vallabrègues.

Rendez-vous place du cours à Vallabrègues le 2 Août 2025 à partir de 17h.

A Temps Libre, L'été sera chaud...

Depuis le mois de mai le festival de l'Orthalet 2025 proposé par l'espace socio-culturel Temps libre vous accueille au jardin pour ses ginguettes et autres soirées musicales. Voici ci-dessous les prochaines dates !

ESPACE SOCIO-CULTUREL
TEMPS LIBRE

FESTIVAL DE L'ORTHALET 25
ENTRÉE LIBRE

DE MAI À SEPTEMBRE
LES VENDREDIS À PARTIR DE 19H

QUINGUETTES
30 MAI
27 JUIN
25 JUILLET
29 AOÛT
12 SEPTEMBRE

TREMPIN ARTISTIQUE
6 JUIN
SOIRÉES MUSICALES
11 JUILLET
8 AOÛT

JARDIN DE L'ORTHALET
AVENUE DES JONQUIÈRES
SAINT-GENIÈS DE MALGOIRÈS

Aussi, du 23 au 25 juillet de 9h30 à 11h30, l'association propose un **stage de musique enfant orchestré par Giorgio Cacchi**. Pour partir à la découverte des différents instruments et dénicher ses affinités musicales !

23 - 24 - 25 juillet 2025

JOUE LA STAR
AVEC GIORGIO

Stage de musique pour les enfants
DE 3 À 8 ANS
9H30 à 11H30
PRIX 60€

Pour infos : 06 98 34 92 07

TEMPS LIBRE
2, AVENUE DE LA GARE 30130 ST GENIÈS DE MALGOIRÈS
TEL : 06 98 34 92 07
SECRETARIAT@TEMPSLIBRE.ORG

>> Informations pratiques :
Pour les enfants de 3 à 8 ans ;
Tarif : 60 € ;
Lieu : Temps Libre, 2 avenue de la gare à St Geniès de Malgoirès ;
Plus d'infos auprès de Giorgio Cacchi au 06 98 34 92 07 ;
Inscriptions à l'association Temps Libre.

Séjour "Nature et Aventure" avec l'ALASC

 **Séjour de vacances**
Du lundi 4 au samedi 9 août 2025



 

Séjour Nature et Aventure
Lac De Villefort - Lozère

Activités Nature : Via Ferrata, Canoé, Canyoning
et bien sûr farniente, baignade, rando et veillées en soirée

 **Groupe de 15 jeunes maximum**
12 - 16 ans

Hébergement en chalet, pension complète et
encadrement par une équipe d'animation qualifiée

 

Arrivée le lundi après midi
Départ le samedi 9 août en après midi
(en autonomie, covoiturage possible)

  

Base nautique Grandeur Nature
à Pourcharesses (Lozère)

Tarif plein - 620 Euros
Tarif adapté avec Vacances Apprenantes
(QF <1500 /ASE/QPV/ZRR) - Environ 220 Euros - Nous consulter

Eligible VACAF
INFOS ET INSCRIPTIONS : alascanimation@gmail.com
06 89 58 76 05

Le prochain rendez-vous d'ADEAUXMINO



L'association Adeauxmino vous propose de participer à leur **randonnée nocturne autour de la Droube le vendredi 11 juillet**.
Retrouvez une petite restauration sur place : assiette de charcuteries et assiette de fromages (5 € l'assiette).

>> **Inscriptions** : 04 66 56 87 95 / adeauxmino@orange.fr
Événement gratuit !

Accueil : à partir de 20h
Lieu : mairie de St Hippolyte de Caton
Heure de départ : 22h30
Distance : environ 8 kms
Durée de la randonnée : environ 2h30



Organiser un événement : ce qu'il faut savoir (partie 2)

Vente au déballage, vide-grenier, brocante

Outre la "demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public", si l'événement se déroule sur la voie publique ou un emplacement appartenant au domaine public, l'association organisatrice doit également faire une "déclaration préalable d'une vente au déballage" à la mairie en remplissant en ligne le formulaire Cerfa n° 13939.

Une vente occasionnelle organisée dans les propres locaux de l'association n'est pas soumise à déclaration si l'accès est exclusivement réservé à ses adhérents.

Enfin, pour chaque vide-grenier, brocante ou vente au déballage, l'association doit tenir un registre qui permet l'identification des personnes qui vendent des objets, comprenant :

- Les nom, prénoms, fonction et domicile de chaque vendeur, le numéro et la date de délivrance de leur pièce d'identité ;
- Pour les particuliers, mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;
- Pour les personnes morales, nom et adresse de leur siège et les nom, prénoms, fonction et domicile de leur représentant avec les références de la pièce d'identité.

Loto, loterie, tombola

L'association doit solliciter l'autorisation du maire en remplissant le formulaire Cerfa n° 11823 et en y joignant les statuts de l'association, l'affectation des sommes recueillies et le bilan du dernier exercice financier si le capital d'émission de la loterie – prix unitaire du billet multiplié par le nombre de billets émis – dépasse 7 500 euros.

Ce type d'événement doit être organisé uniquement dans un but social, culturel, scientifique, éducatif, sportif ou d'animation sociale ; dans un cercle restreint (pour les membres de l'association, parents, amis) ; se caractériser par des mises de faible valeur, inférieures à 20 euros.

Enfin, les lots proposés aux participants ne peuvent pas consister en sommes d'argent, ni être remboursés, mais peuvent néanmoins être des bons d'achat non remboursables.

NB : il n'y a pas de valeur maximale pour les lots proposés aux participants.

Buvette publique

Une association peut tenir une buvette publique lorsqu'elle organise un événement, dans la limite de cinq fois par an et à condition d'en avoir reçu l'autorisation. La demande d'autorisation doit être déposée au moins trois mois avant (quinze jours en cas de manifestation exceptionnelle). Les demandes d'autorisation se font par écrit auprès de la mairie du lieu de l'événement.

Dans tous les cas, seules des boissons de catégories 1 et 3 peuvent être proposées. Les recettes générées par la buvette peuvent devoir être comptabilisées comme faisant partie des recettes lucratives. Celles-ci sont soumises à déclaration et imposition : dès le 1er euro si elles représentent une part prépondérante du budget de l'association ; au-delà de la franchise de 78 596 euros (seuil 2024) si ces recettes lucratives sont accessoires dans le budget total.

NB : dans une installation sportive et de manière dérogatoire, seules certaines associations peuvent ouvrir une buvette lors d'un événement (48 heures maximum) : les associations sportives (dix événements par an maximum), celles qui organisent des manifestations à caractère touristique (quatre par an) et celles qui organisent des manifestations à caractère agricole (deux par an).

Cadeaux et bons d'achat sont-ils exonérés de cotisations ?

Les cadeaux et bons d'achat offerts à ses salariés par l'association peuvent être exonérés de cotisations et contributions sociales en application de tolérances ministérielles. Le montant de l'ensemble de ces présents offerts ne doit pas excéder 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale sur l'ensemble de l'année civile. Ce montant est de 193 euros en 2024.

Si ce seuil est dépassé, les contributions et cotisations sociales sont dues sauf dans le cas où les cadeaux ou bons d'achat remplissent trois conditions cumulatives (à vérifier pour chaque cadeau) : ils sont attribués lors d'un événement qui concerne le salarié (naissance, adoption, mariage, pacs, retraite, fête des mères, des pères, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Noël, rentrée scolaire des enfants de moins de 26 ans) ; le bon d'achat a une utilisation déterminée qui est en lien avec l'événement pour lequel il a été offert (le bon d'achat mentionne alors la nature du bien qu'il permet d'acquérir, le type de rayon et le nom du ou des magasins dans lesquels il peut être utilisé) ; le montant du bon est conforme aux usages (5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale par enfant pour la rentrée scolaire et Noël par exemple).

Pass'Sport : le dispositif reconduit avec plusieurs évolutions

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a annoncé que le dispositif Pass'Sport est reconduit pour la saison 2025-2026. Son montant a été augmenté mais les bénéficiaires ne seront pas les mêmes que l'an passé.

Le Pass'Sport sera à nouveau proposé aux jeunes Français et ce pour la cinquième fois. Depuis sa création en 2021, le Pass'Sport a fait l'objet de quelques ajustements.

Pour la saison 2025-2026, le Pass'Sport sera uniquement ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ; aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ; et enfin aux étudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.



Le spectre a donc été considérablement réduit au niveau des jeunes qui reçoivent l'ARS ce qui représente un changement majeur alors que plusieurs acteurs souhaitaient que tous les jeunes puissent être éligibles au Pass'Sport. L'Association des Maires de France regrette par exemple chaque année que le Pass'Sport cible exclusivement les jeunes les plus en difficultés et ne s'adresse pas à l'ensemble de la jeunesse, sur le modèle du Pass'Culture. En Conseil d'administration de l'Agence nationale du sport, les représentants des collectivités territoriales se sont inquiétés de l'impact de cette évolution du Pass'sport sur la pratique sportive des plus jeunes dans les territoires plus marqués par la précarité- comme les quartiers populaires ou les zones rurales.

D'un autre côté, le gouvernement annonce que "pour augmenter l'effet incitatif de cette aide, son montant passe de 50 à 70 euros." Le ministère assure cependant que le type d'établissements éligibles demeure inchangé : "Le Pass'Sport peut être utilisé dans un club

affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ainsi que dans les associations agréées Jeunesse éducation populaire (JEP) ou Sport, ou encore les structures des loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, salle de fitness, etc.)."

Les parents des bénéficiaires du Pass'Sport recevront dans la seconde quinzaine d'août leur code unique, par voie électronique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix. Comme les années passées, aucune démarche n'est à effectuer.

Extrait de l'article de Lucile Bonnin, publié le 25 juin 2025 sur "Maire Info".

L'Éducation Populaire n'est pas une dépense accessoire !

Le Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) aux côtés d'autres organisations de la société civile est signataire de cette tribune pour rappeler avec force que l'Éducation Populaire n'est pas une dépense accessoire, mais un pilier essentiel de la cohésion sociale, de la vitalité démocratique et de l'attractivité des territoires.

“Dans un contexte national et international fragilisé par des tensions croissantes, le gouvernement annonce 40 milliards d'euros d'économies dans le projet de loi de finances 2026. Réduire encore les moyens alloués au secteur associatif – et tout particulièrement aux structures d'Éducation Populaire, déjà éprouvées par le budget 2025 – risque de transformer ces tensions en fractures irréversibles.

L'Éducation Populaire n'est pas un poste de confort que l'on peut rogner à loisir ; c'est l'ossature invisible qui permet à une République de tenir debout. Chaque jour, nos associations ouvrent des bibliothèques de rue, des écoles de musique et des centres sociaux, des lieux pour l'habitat des jeunes, restaurent le patrimoine, révèlent des talents artistiques, etc. C'est là que se tissent les premiers engagements citoyens et que se réapprend la confiance dans la parole de l'autre. Plusieurs évaluations montrent qu'un euro investi dans ces structures génère bien plus qu'un euro d'utilité sociale : il réduit les coûts liés au décrochage scolaire, à la santé mentale, à l'isolement et même à la prévention des violences.

L'Éducation Populaire est la mise en acte, au coin de la rue, des idéaux républicains que l'on dit menacés. Nos actions forment des citoyens capables de nuance, de contradiction loyale et de coopération – l'antidote le plus sûr contre la tentation autoritaire. Là où l'Éducation Populaire recule, la résignation avance ; c'est un fait que les urnes ne cessent de confirmer.

Sur le seul plan économique, ce secteur pèse déjà plus de 466 000 emplois – des postes qualifiés, pérennes (63 % sont en CDI), impossibles à digitaliser ou à délocaliser. À titre comparatif, l'éducation populaire représente 4 fois l'industrie chimique et 2 fois plus d'emplois que le secteur agricole. La puissance économique de l'Éducation populaire se caractérise surtout par son effet papillon : chaque crèche ouverte, chaque accueil périscolaire assuré rend possible l'engagement professionnel de milliers de parents ; chaque maison de quartier fait tourner les commerces voisins, sollicite les artisans locaux et consolide l'attractivité d'un territoire.

Au-delà de ses conséquences tangibles, l'Éducation Populaire génère un capital immatériel précieux : lien social, culture commune, transmission de savoirs, innovation et sentiment d'appartenance. Ce « bien commun » valorise nos territoires et les rend attractifs. Loin d'être une charge budgétaire, elle est un maillon essentiel de notre écosystème économique. Réduire son financement, c'est fragiliser simultanément l'emploi, la croissance locale et le pacte social – un prix supérieur aux économies envisagées.

Cessons donc d'en faire la variable d'ajustement des choix budgétaires ; traitons-la pour ce qu'elle est : un investissement stratégique pour le pays. Nous appelons l'État et les collectivités à engager sans délai la conférence des financeurs et à la doter de moyens à la hauteur de l'enjeu : un financement pluriannuel, lisible et ambitieux, qui reconnaisse la valeur créée, tant démocratique qu'économique, par nos milliers de structures ancrées dans les territoires.

Car face aux transitions écologique, numérique ou démographique, face à l'inflation, à la guerre aux portes de l'Europe et au désenchantement démocratique, amputer l'Éducation Populaire revient à affaiblir la capacité du pays à encaisser les chocs.”

Tribune publiée pour la première fois le 7 juin 2025 dans Ouest-France.

Comment trouver de nouveaux bénévoles ?

La recherche de bénévoles représente un enjeu délicat pour un certain nombre d'associations. La difficulté s'accroît pour ce qui concerne la recherche d'administrateurs. Voici une série de bonnes questions à se poser pour se préparer à rechercher de nouveaux bénévoles.

La recette allie beaucoup de bon sens, une pointe de philosophie et beaucoup d'enthousiasme.

D'où part l'association ? C'est assez classique mais cela reste la meilleure des bases, faire le point sur la situation actuelle des bénévoles existants. Quels sont leurs profils ? Comment ont-ils connu l'association ? Quel parcours font-ils en son sein ? Qu'y trouvent-ils ? Que disent-ils de leur travail et de l'association ? Il est essentiel de ne pas oublier de leur donner la parole ! Leur expression donnera peut-être des pistes d'amélioration, voire des idées sur la manière de rechercher de nouvelles personnes.

Faire par ailleurs le bilan des dernières campagnes aidera à en corriger les points faibles. Il est vrai que cela ne peut se faire que si l'association s'est dotée d'un vrai groupe de réflexion sur le sujet du bénévolat : qui le pense, le suit et l'évalue ? Cela s'oppose à une pensée selon laquelle tout ce qui relève du bénévolat "va de soi".

Être malin

Invitation à préciser les objectifs stratégiques : au-delà du recrutement de nouveaux bénévoles, il est essentiel de définir les autres finalités du projet associatif que leur arrivée permettra de concrétiser. Exemples : cela peut permettre d'avoir des profils plus représentatifs des usagers. Ou de mieux équilibrer la représentation des genres ou des âges. Ou de disposer de profils manquants (des moins militants plus posés ou inversement). Cela permet aussi de diversifier les zones géographiques couvertes, d'impulser de nouveaux comportements collectifs, d'accueillir de tous nouveaux profils comme des personnes porteuses de handicap ou exilées ; et encore de disposer demain d'un vivier de potentiels administrateurs.

Définir précisément ses besoins

Quelle est l'"offre" de l'association ? Combien de bénévoles recherche-t-elle ? Quels profils ? En recherche de quel type d'action politique ? Disponibles à quelle fréquence sur quel type de durée ? Un écueil à éviter est de trop spécialiser la recherche, la tendance actuelle étant de se focaliser uniquement sur les compétences et de considérer le recrutement comme une quête de profils hautement qualifiés. Cela représente, selon nous, un biais à dépasser.

On trouve plus de monde à plusieurs. À l'association de voir comment en faire "l'affaire de tous". Croiser les réseaux constitue un gage d'efficacité. Il est bon d'éviter d'en faire la mission d'une seule personne.

Présenter le projet associatif

L'association est-elle outillée et à l'aise pour le résumer de manière concise, claire et attirante face à de nouveaux venus ? Souvent plus facile à dire qu'à faire... Savoir exprimer sa raison d'être, ses missions, son utilité sociale, ses actions et ses résultats constitue cinq choses différentes. Les membres de l'association peuvent s'entraîner entre eux. C'est ludique et fort instructif ! Surtout si l'un d'entre eux pose des questions en jouant le rôle du naïf !

Quels canaux de communication pertinents mobiliser ? Pour diversifier les profils des personnes engagées, l'association aura tout intérêt à utiliser de nouveaux canaux de communication. En effet, les bénévoles déjà impliqués auront tendance à attirer des personnes ayant un profil similaire au leur. Les canaux sont assez nombreux : journaux des collectivités, événementiels, flyers, affiches, messages radio, articles de presse, réseaux sociaux, présence dans des équipements publics ou à des temps forts de tiers, oralité, entreprises qui en parlent à leurs salariés, lieux de culte, e-mailing aux partenaires, site internet... En travaillant cela à plusieurs, d'autres idées jailliront.

Soigner et varier ses messages

Le message et son visuel associé sont les porteurs de l'identité de l'association : il convient de les laisser transparaître. La photographie, le dessin et la charte graphique jouent un rôle clé dans la création de l'ambiance et de l'univers que l'association souhaite exprimer. Non seulement ils gagnent à être également adaptés au type de public visé mais il convient d'éviter la répétition ; aussi, décliner un document en deux ou trois formes représente un vrai plus.

Anticiper la phase de rencontre, de décision et d'accueil

Il serait regrettable qu'une personne vienne se renseigner sans que l'association soit en mesure de l'accompagner dans son parcours.

Les enjeux sont les suivants : déterminer si l'association va sélectionner les candidats ou intégrer toute personne qui se présente, et organiser une rencontre équilibrée. Celle-ci doit permettre à l'association de présenter son projet, ses modes d'implication, et à la personne accueillie de partager ses attentes, ses compétences et ses questions. L'association doit définir la durée de cette phase, les personnes en charge de l'animer, ainsi que les documents à transmettre.

L'étape de l'accueil comporte plusieurs enjeux : permettre aux nouveaux venus de poursuivre leur acclimatation, de s'essayer à leurs premières missions et de s'intégrer dans une équipe. De nombreuses actions peuvent être anticipées pour garantir une transition harmonieuse : identifier la personne qui accompagnera personnellement le nouveau bénévole, veiller à ce que l'équipe de rattachement soit accueillante et attentive, présenter les outils et le cadre de travail, et le tenir informé du calendrier des événements permettant de découvrir progressivement les autres actions et missions de l'association. Un premier bilan, organisé après quatre ou cinq mois, peut également être utile pour recueillir son ressenti sur ses débuts.

Quelques points transversaux méritent une attention particulière : le degré d'ouverture dont l'association fera part, le degré d'humanité et de prise en compte des personnes, l'enthousiasme dont elle fera preuve et les signes d'encouragement à travailler en mode projet. Dans la société actuelle, il y a de fortes chances que la personne qui se présente y soit sensible.

Extrait de l'article Pascal Loviconi, Cabinet Compétence bénévolat, publié par Associations Mode d'Emploi.

Le Mouvement associatif lance le portail national de formation des bénévoles

Le jeudi 3 avril, Le Mouvement associatif a lancé le portail national de formation des bénévoles, pour permettre aux bénévoles de trouver des formations et des ressources, au plus près de leurs besoins. Rendez-vous sur formations-benevoles.org.

Une porte d'entrée unique pour favoriser l'accès des bénévoles à la formation

Le portail national de formation des bénévoles oriente, via une carte de France cliquable, vers des offres de formations régionales adaptées aux besoins des bénévoles, avec comme priorité, l'accessibilité et la pertinence.

Le principe est simple : rendre visible, sur chaque territoire, les formations proposées par des structures associatives ou publiques, qui correspondent à des missions confiées au sein d'associations.

Concrètement, en quelques clics, un-e bénévole peut trouver près de son domicile des formations sur différents thèmes de la vie associative : *fonctionnement d'une association, emploi, communication, citoyenneté, vivre-ensemble, laïcité, méthodologie de projet, etc.* Pour cela, on trouve sur chaque portail régional, un catalogue des formations disponibles avec des critères de recherche, une cartographie des structures du territoire proposant des formations et un agenda avec les dates et les thèmes des prochaines sessions.

Des ressources pour aller plus loin

En mettant à disposition une offre de formation accessible et adaptée, l'ambition du Mouvement associatif est de :

- Simplifier la GESTION des associations
- Soutenir et valoriser l'ENGAGEMENT
- Favoriser l'INCLUSION des associations
- Faciliter le renouvellement de la GOUVERNANCE

Pour permettre aux acteurs et partenaires associatifs d'aller plus loin sur ces 4 axes, le portail national propose également des ressources. En effet, plusieurs articles présentent et renvoient sur des études, positionnements, fiches... réalisés par Le Mouvement associatif, ses membres et partenaires.